

Résumé de l'accord de responsabilité conjointe de traitement

Information de Randstad France sur la responsabilité conjointe de traitement conformément à l'article 26 du Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Conformément à l'article 26 du RGPD, vous trouverez ci-après un résumé des activités de traitement pour lesquelles lesqueltes Randstad France et d'autres entités appartenant au Groupe Randstad déterminent conjointement les finalités et les moyens du traitement de vos données à caractère personnel. Ces informations clarifient également leurs rôles respectifs et la manière dont vous pouvez exercer vos droits en vertu du RGPD concernant le traitement conjoint de vos données à caractère personnel.

qui pourraient être les responsables conjoints du traitement de vos données à caractère personnel ?

- Groupe Randstad France (ci-après "GRF"), société par actions simplifiée au capital social de 20.524.116,99 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 702 028 234 et ayant son siège social sis 276 avenue du Président Wilson 93211 SAINT-DENIS LA PLAINE, France, et ses filiales, :
 - Randstad, société par actions simplifiée au capital social de 46.670.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 433 999 356 et ayant son siège social sis 276 avenue du Président Wilson 93211 SAINT-DENIS LA PLAINE, France,
 - Select TT, société par actions simplifiée au capital social de 155.006.250 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 304 381 379 et ayant son siège social sis 276 avenue du Président Wilson 93211 SAINT-DENIS LA PLAINE, France,
 - SAM Secrétariat et services, société anonyme Monégasque au capital social de 192.000 euros RCI numéro 72 S 1372 et ayant son siège social sis 11 boulevard Albert 1er SHANGRI-LA, rdc, Lot 273 98000 MONACO,
 - le groupe ATOLL, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 000 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 354 044 497 et ayant son siège social sis 1 place Firmin Gautier 38000 GRENOBLE, France, et ses filiales, :

- Ainterim, Société par actions simplifiée au capital social de 160.000 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro 377 905 419 et ayant son siège social sis 11 rue Vandel 01100 OYONNAX,
- Alp'Emploi, Société par actions simplifiée au capital social de 320.000 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 398 775 924 et ayant son siège social sis 28 cours Jean-Jaurès 38000 GRENOBLE,
- Arve Intérim, Société par actions simplifiée au capital social de 308.000 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 342 756 798 et ayant son siège social sis 4 place Charles-Albert 74700 SALLANCHES,
- Atrium, Société par actions simplifiée au capital social de 381.650 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 450 832 944 et ayant son siège social sis Résidence Gallia 3 rue de Syracuse 34000 MONTPELLIER,
- Intérim 31, Société par actions simplifiée au capital social de 50.000 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 480 850 551 et ayant son siège social sis 11 rue Bida 31000 TOULOUSE,
- Intérim D'oc, Société par actions simplifiée au capital social de 50.000 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Béziers sous le numéro 489 243 857 et ayant son siège social sis 2 boulevard Maréchal Juin 34500 BÉZIERS,
- Internim, Société par actions simplifiée au capital social de 96.000 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nimes sous le numéro 354 073 389 et ayant son siège social sis 500 allée de l'Amérique Latine Immeuble Novéa Center 30900 NIMES,
- Side TEMP, Société par actions simplifiée au capital social de 972.472 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 842 639 858 et ayant son siège social sis 77 boulevard Vivier Merle Immeuble Le Terralta 69003 LYON
- WeSlash, Société par actions simplifiée au capital social de 5.000.000 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 819 336 397 et ayant son siège social sis 77 boulevard Vivier Merle 69003 LYON
- Fastroad TT, Société par actions simplifiée au capital social de 40.000 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 879 798 411 et ayant son siège social sis 276 avenue du Président Wilson 93211 SAINT-DENIS LA PLAINE, France
- Risesmart France, Société par actions simplifiée au capital social de 6.280.157 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 490 748 670 et ayant son siège social sis 276 avenue du Président Wilson 93211 SAINT-DENIS LA PLAINE, France,
- Consulting Services by Randstad (CSR), Société par actions simplifiée au capital social de 37.000 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 481 305 068 et ayant son siège social sis 276 avenue du Président Wilson 93211 SAINT-DENIS LA PLAINE, France,
- Randstad Sourceright (RSR), Société par actions simplifiée au capital social de 100.000 euros

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AIX-en-PROVENCE sous le numéro 353 541 501 et ayant son siège social sis Parc du Golf, Bâtiment 19 les milles, 350 avenue Jean-René Guillibert Gauthier de la Lauzière, 13290 AIX-EN-PROVENCE

- Randstad Digital France, Société par actions simplifiée au capital social de 6.169.912 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 352 905 707 et ayant son siège social sis 5 allée Gustave Eiffel 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX,
- Fondation Randstad, fondation d'entreprise ayant son siège social sis 276 avenue du Président Wilson 93210 SAINT-DENIS, France, Siret 940 851 660 00016

(GRF et ses filiales sont ci-après dénommées « les Entités Locales »).

- Randstad B.V, registered at the Chamber of Commerce under number 34126765 and registered office in the Netherlands, Diemermere 25, 1112 TC Diemen; and,
- Randstad N.V, registered at the Chamber of Commerce under number 33216172 and registered office in the Netherlands, Diemermere 25, 1112 TC Diemen, specifically for the Misconduct Report Procedure;

(l'ensemble des Parties sont ci-après dénommées « les Parties »).

qu'est-ce que les Parties ont convenu ?

Les Parties ont défini dans un accord les principes du traitement de vos données à caractère personnel et leurs responsabilités respectives pour les activités de traitement sous contrôle conjoint. En particulier, les Parties ont convenu de la personne responsable du traitement de toutes vos demandes lors de l'exercice de vos droits en vertu des articles 15 à 22 du RGPD, et de celle chargée de vous informer adéquatement sur le traitement de vos données à caractère personnel conformément aux articles 13 et 14 du RGPD.

Le contenu essentiel de cet accord et les activités de traitement concernées sont expliqués dans les sections suivantes.

comment la coopération est-elle organisée entre les Parties ?

Dans l'accord conclu, les Parties ont spécifiquement défini leurs responsabilités et obligations pour les activités de traitement sous contrôle conjoint. L'autorité ou les autorités compétentes en matière de protection des données est également définie.

Lorsqu'un délégué à la protection des données a été désigné, il agit comme contact interne pour toutes les questions de protection des données liées aux activités de traitement sous contrôle conjoint.

qui assume quelles obligations au titre du RGPD ?

Les Parties se sont engagées contractuellement à assurer la conformité au RGPD dans leur domaine de responsabilité et d'influence. En particulier, la répartition des responsabilités couvre les principes généraux relatifs aux données, la base légale, les mesures de sécurité, l'obligation de notification des violations de données, les analyses d'impact relatives à la protection des données, le recours à des sous-traitants, les transferts vers des pays tiers, ainsi que les

contacts avec les personnes concernées et les autorités de contrôle. En particulier, chaque Partie, dans son domaine de responsabilité et d'influence respectif, est responsable des obligations suivantes :

- a) Principes généraux de protection des données : obligations pour traitements de données de se conformer aux principes suivants de protection des données en vertu du RGPD :
 - Licéité, loyauté et transparence
 - Limitation des finalités
 - Minimisation des données
 - Exactitude
 - Limitation de la conservation
 - Intégrité et confidentialité
- b) Base légale : obligation d'assurer une base légale pour les activités de traitement de données sous contrôle conjoint ;
- c) Responsabilité (accountability) : obligation de mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles pour assurer et pouvoir démontrer la conformité ;
- d) Obligation de respecter le privacy by design et by default ;
- e) Sous-traitants : obligation de conclure un accord écrit avec les sous-traitants ; de gérer les sous-traitants ; de surveiller la conformité des sous-traitants à leurs obligations en vertu du RGPD et de l'accord de traitement des données ; et que chaque Partie est responsable de la gestion de ses propres sous-traitants ;
- f) Tenue des registres : Obligation de tenir des registres des activités de traitement/cartographie des données ;
- g) Notification de violation de données : obligation de notifier (conjointement ou individuellement) les violations de données personnelles, telles que définies en vertu du RGPD, à l'autorité de protection des données compétente et/ou aux personnes concernées ;
- h) Analyse d'impact relative à la protection des données (PIA) : obligation d'effectuer une analyse d'impact (conjointement ou individuellement) ;
- i) Délégué à la protection des données (DPO) : obligation de désigner un délégué à la protection des données ; et
- j) Transferts de données : obligation de se conformer aux restrictions sur les transferts internationaux de données.

B. Les entités locales listées dans la "Liste des Parties agissant comme responsables de traitement conjoints", (à l'exclusion de Randstad N.V) garantissent les obligations suivantes :

- a) Obligation de fournir des informations aux personnes concernées conformément aux articles 13 et 14 du RGPD ;
- b) Obligation de traiter et de répondre aux demandes des personnes concernées exerçant leurs droits en vertu du RGPD ;
- c) Obligation de mettre l'essentiel de l'accord de responsabilité conjointe à la disposition des personnes concernées ; et,
- d) Le cas échéant, la notification d'une violation de données personnelles à l'autorité de contrôle compétente.

quelles sont les traitements sous contrôle conjoint concernés par ce résumé ?

Les Parties sont conjointement responsables des traitements suivants :

Dispositifs d'alerte professionnelle

responsables de traitement conjoints

Groupe Randstad France et Randstad N.V.

finalité

Afin de faciliter la gestion des alertes professionnelles au sein du Groupe Randstad, nous avons mis en place des canaux dédiés par lesquels les parties prenantes peuvent exprimer leurs préoccupations, soit par le biais de mécanismes de signalement locaux existants au niveau de l'entreprise opérationnelle, soit par le biais de notre procédure de signalement du Groupe Randstad, lorsque le traitement est contrôlé conjointement.

Les données à caractère personnel obtenues dans le cadre de tout signalement, communication/plainte et enquête, seront utilisées par les Parties aux fins de : (i) mener les enquêtes appropriées sur les comportements inappropriés/illégaux présumés qui ont été signalés, (ii) garantir la protection contre les représailles de toute personne physique impliquée dans la procédure et, en particulier, des informateurs (aux exceptions près indiquées dans la Procédure), (iii) adopter des mesures correctives ou toute autre action pertinente concernant une conduite inappropriée/illégale spécifique (par exemple, le signalement aux autorités compétentes), (iv) se conformer aux réglementations applicables et, en particulier, à celles régissant la protection des personnes qui signalent des violations de réglementations et la lutte contre la corruption.

quelles catégories de données personnelles ?

Selon la nature des alertes ou des enquêtes à mener, les parties peuvent traiter tout ou partie des catégories de données à caractère personnel suivantes : données d'identification et de contact, données relatives à la vie personnelle, données relatives à la formation ou à l'expérience professionnelles, détails de l'emploi, données relatives aux informations commerciales ou aux circonstances sociales, données économiques, financières ou d'assurance, transactions immobilières ou d'assurance, catégories spéciales de données (par exemple, données de santé, casier judiciaire, opinions politiques, etc.), et, en général, toutes les données à caractère personnel susceptibles d'être incluses dans une plainte découlant d'une conduite inappropriée/illégale.

qui sont les personnes concernées ?

Selon les alertes ou les enquêtes, les personnes dont les données personnelles peuvent être traitées sont : les salariés de Randstad, les clients et futurs clients, les candidats, les travailleurs temporaires et les fournisseurs.

quelle est la base légale de ce traitement ?

Le traitement est nécessaire aux fins du respect d'une obligation légale à laquelle les parties sont soumises. Dans le cas des sociétés Randstad comptant moins de cinquante travailleurs ou de celles auxquelles la règle

susmentionnée ne s'applique pas, le traitement sera fondé sur l'intérêt légitime de ces entités à garantir non seulement une protection adéquate des lanceurs d'alerte lorsqu'ils signalent toute conduite inappropriée/illégale, mais aussi l'adhésion aux valeurs et principes communs de Randstad en tant qu'organisation mondiale.

Vérification des sanctions

responsables de traitement conjoints

Groupe Randstad France et Randstad N.V.

finalités

Afin de protéger les intérêts de la sécurité nationale, le droit international, et/ou de se défendre contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales, les gouvernements de pays individuels, les organisations internationales (par exemple, les Nations Unies) ou les groupements politiques et économiques mettent en œuvre des décisions politiques et économiques à l'encontre de pays, de territoires, de régimes ou d'organisations, ainsi que d'entreprises et/ou d'individus (« Parties Désignées »).

Afin de se conformer à ces décisions et règles, les Parties vérifient les individus par rapport aux « listes de gel des avoirs » (*Freeze lists*) qui sont émises par des organisations internationales et des groupements économiques, tels que le Conseil de sécurité des Nations Unies et l'Union européenne, respectivement, ainsi que par des États individuels, par le biais d'un processus soutenu par l'équipe locale des sanctions de chaque entité du Groupe Randstad, et soumis autant que possible à la confidentialité. La finalité et les moyens de cette vérification des individus sont déterminés conjointement par les Parties.

Aux fins mentionnées ci-dessus, les Parties peuvent transférer des données à caractère personnel à d'autres entités Randstad qui fournissent des services au nom de l'entité Randstad concernée.

quelles catégories de données personnelles ?

Pour la vérification des sanctions, les catégories de données à caractère personnel suivantes peuvent être traitées : nom, e-mail, coordonnées, entreprise, rôle, numéro d'identification, date de naissance, lieu de travail, données personnelles révélant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale, ainsi que les condamnations et infractions pénales ou administratives, conformément aux lois applicables.

qui sont les personnes concernées ?

Partenaires commerciaux et relations contractuelles (par exemple, freelances, entrepreneurs indépendants ou consultants), salariés intérimaires et salariés de l'entreprise.

quelle est la base légale de ce traitement ?

Le traitement est nécessaire aux fins du respect des lois et réglementations, y compris, mais sans s'y limiter, le droit du travail, le droit fiscal et de la sécurité sociale, ainsi que la conformité à la réglementation nationale et internationale en matière de sanctions auxquelles les Parties sont soumises.

Recrutement de salariés permanents

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse ou futur employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Gestion du recrutement des salariés permanents
Traitement des candidatures et gestion des entretiens
Gestion d'une CV-thèque
Gestion de la cooptation

6 Phases standard du process : (1) définition du besoin, (2) Publication offre, ou : "communiquer sur sa recherche", (3) Sélection des candidats, (4) Evaluation des candidats (réalisation de tests, contrôles de référence), (5) Réponse aux candidats, préparation de l'intégration

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, données professionnelles, coordonnées, informations relatives à la formation ou aux compétences, données liées à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) le cas échéant (données sensible), donnée liée aux incapacités professionnelles le cas échéant (donnée sensible), la voix et/ou de l'image le cas échéant, données financières.

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les candidats, et les salariés cooptant un candidat le cas échéant

quelle est la base légale de ce traitement ?

Exécution d'un contrat incluant la personne concernée ou de mesures précontractuelles prises à la demande de la personne concernée

Intérêt légitime du groupe à permettre à ses salariés de coopter un tiers

Intérêt légitime du groupe à gérer un vivier de candidats à des postes de permanents

Gestion du personnel

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Gestion administrative du personnel des salariés permanents

Gestion du dossier professionnel des employés, tenu conformément aux dispositions législatives et réglementaires, ainsi qu'aux dispositions statutaires, conventionnelles ou contractuelles qui régissent les intéressés.

Réalisation d'états statistiques ou de listes d'employés pour répondre à des besoins de gestion administrative

Gestion des dotations individuelles en fournitures, équipements, véhicules et cartes de paiement

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, données professionnelles, informations relatives à la formation ou aux compétences, données financières, coordonnées, données liées au compte utilisateur, documents officiels

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les salariés permanents

quelle est la base légale de ce traitement ?

Exécution d'un contrat incluant la personne concernée ou de mesures précontractuelles prises à la demande de la personne concernée

Intérêt légitime de la société ou du groupe à établir des statistiques sur les salariés permanents du groupe

Paie et formalités administratives des salariés permanents

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Gestion administrative du personnel des salariés permanents

Calcul et paiement des rémunérations et accessoires

Mise à disposition de tickets restaurant

Déclarations Adm. Fiscale et organismes protection sociale, retraite et prévoyance

Tenue du registre unique du personnel

Traitements statistiques liés à l'activité de l'entreprise

Tenue des comptes individuels (intéressement / participation / CET)

Plans d'actionnariat salariés (Share Purchase Plan (volontaire) et Performance Purchase Plan(élément de rémunération variable))

Transmission des écritures à la comptabilité

Fourniture des informations et la réalisation des états relatifs à la situation du personnel permettant de satisfaire à des obligations légales (telles que la tenue du registre unique du personnel et la déclaration d'emploi de travailleurs handicapés

déclaration annuelle à la haute autorité pour la transparence de la vie publique (communication sur le montant des moyens alloués à la représentation d'intérêt, en prenant en compte les salaires des collaborateurs travaillant sur le sujet) ; aucune donnée nominative, il s'agit d'une enveloppe globale regroupant la part du salaire des personnes concernées.

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données financières, données professionnelles, données d'identification, informations sur les membres de la famille le cas échéant, données liées à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) le cas échéant (données sensible), coordonnées, documents officiels

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les salariés permanents

quelle est la base légale de ce traitement ?

Exécution d'un contrat incluant la personne concernée ou de mesures précontractuelles prises à la demande de la personne concernée

Respect d'une obligation légale (droit du travail et droit fiscal)

Mise à disposition d'outils informatiques au personnel

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Mise à disposition d'outils informatiques aux salariés permanents

Mise à disposition de moyens informatiques (PC, tablettes) et de communication (smartphones, messagerie, etc..)

Suivi et maintenance du parc informatique.

Audit des coûts et utilisations aux fins d'optimisation

Gestion de la messagerie électronique professionnelle

Réseaux privés virtuels internes à l'organisme permettant la diffusion ou la collecte de données de gestion administrative des personnels (intranet).

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, données professionnelles, données de connexion ou de navigation

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les salariés permanents et les personnels externes

quelle est la base légale de ce traitement ?

Intérêt légitime poursuivi par l'employeur pour proposer à ses salariés permanents des outils numériques notamment pour effectuer leurs missions, échanger avec les RH ou accéder à des services

Organisation du travail des salariés permanents

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Organisation du travail des salariés permanents
Gestion des agendas et projets professionnels
Répartition des tâches
Assurer la continuité au travail (PCA, etc..)
Organisation du travail à distance
Prise en compte des absences des collaborateurs
Gestion des déplacements des collaborateurs

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, données professionnelles, données de connexion ou de navigation, informations relatives aux déplacements

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les salariés permanents et les personnels externes

quelle est la base légale de ce traitement ?

Intérêt légitime de l'employeur à gérer l'organisation du travail de ses salariés permanents (gestion des agendas, suivi des absences, etc.)

Suivi des carrières et de la mobilité

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Suivi des carrières et de la mobilité

Evaluation professionnelle des personnels, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires ou conventionnelles qui la régissent

Gestion des compétences professionnelles internes

Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)

Gestion de la mobilité professionnelle.

Gestion des hauts-potentiels

Prévention et planification des départs de collaborateurs, sur postes-clefs et profils pénuriques/tendus

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, données professionnelles, informations relatives à la formation ou aux compétences

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les salariés permanents

quelle est la base légale de ce traitement ?

Exécution d'un contrat incluant la personne concernée ou de mesures précontractuelles prises à la demande de la personne concernée

Intérêt légitime de l'employeur à proposer à ses salariés permanents des évolutions en fonction de ses besoins et souhaits ainsi que des évolutions structurelles de l'entreprise

Formation

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Gestion de la formation

Gestion des demandes de formation et des périodes de formation effectuées

Organisation des sessions de formation et évaluation des connaissances et des formations.

Réalisation de supports de formation

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, données professionnelles, informations relatives à la formation ou aux compétences

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les salariés permanents

quelle est la base légale de ce traitement ?

Intérêt légitime poursuivi par l'employeur notamment pour à ses salariés permanents de se maintenir dans l'emploi, pour favoriser le développement de ses compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle, pour contribuer au développement économique et culturel, à la sécurisation des parcours professionnels et à sa promotion sociale

Action sociale

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Gestion de l'action sociale

Gestion de l'action sociale et culturelle directement mise en œuvre par l'employeur, à l'exclusion des activités de médecine du travail, de service social ou de soutien psychologique ; (impliquant la transmission de données au CSE pour ses missions sociales)

L'accompagnement service social, type SGsI/action logement/ aide à la constitution HLM / plateforme support scolaire

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, coordonnées, données professionnelles, informations relatives à la formation ou aux compétences, données relatives aux membres de la famille du salarié le cas échéant, appartenance syndicale le cas échéant (donnée sensible)

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les salariés permanents et intérimaires

quelle est la base légale de ce traitement ?

Intérêt légitime de l'employeur à communiquer auprès de ses salariés pour les informer des aides ou avantages sociaux disponibles

Contentieux en droit social

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Gestion des contentieux droit social

Suivi et instruction des dossiers contentieux auquel la personne concernée et / ou l'entreprise est partie
Archivage des mails, chats, réseaux sociaux internes et Drives Google pour preuve potentielle future à l'occasion d'un contentieux auquel la personne concernée et / ou l'entreprise est partie

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, données professionnelles, informations relatives aux déplacements

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les salariés permanents, les salariés intérimaires, et les candidats

quelle est la base légale de ce traitement ?

Intérêt légitime poursuivi par l'employeur pour gérer sa défense en cas de litige

Contentieux

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Gestion des contentieux (contentieux clients, finances, etc.)

Suivi et instruction des dossiers contentieux auquel la personne concernée et / ou l'entreprise est partie

Archivage des mails, chats, réseaux sociaux internes et Drives Google pour preuve potentielle future à l'occasion d'un contentieux auquel la personne concernée et / ou l'entreprise est partie

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, données professionnelles, coordonnées

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les contacts clients

quelle est la base légale de ce traitement ?

Intérêt légitime poursuivi par l'employeur pour gérer sa défense en cas de litige

Recouvrement des contraventions routières

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Recouvrement des contraventions routières

Communication à l'ANTAI de l'identité du conducteur auteur d'une infraction et des informations nécessaires à la dénonciation des conducteurs

Gestion du contentieux lié au recouvrement des contraventions au Code de la route dues au titre des infractions commises par les collaborateurs lors de l'utilisation de véhicules de société.

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, données professionnelles, informations relatives aux déplacements, informations relatives à des infractions pénales

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les salariés permanents

quelle est la base légale de ce traitement ?

Respect d'une obligation légale (article L121-6 du code de la route)

Elections professionnelles

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Gestion des élections professionnelles
organisation du scrutin
gestion du vote à distance
gestion des élections

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, données professionnelles, coordonnées, documents officiels

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les salariés permanents et intérimaires

quelle est la base légale de ce traitement ?

Respect d'une obligation légale (articles L2314-4 à L2314-10 du code du travail)

Business intelligence

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Business intelligence

Réalisation de statistiques, de reporting, d'analyses de données de nos Talents, à destination des équipes internes et des clients dans le but d'aider à orienter notre stratégie commerciales et nos actions commerciales

Source de données pour les campagnes marketing

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, données professionnelles, coordonnées, informations relatives à la formation ou aux compétences

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les talents

quelle est la base légale de ce traitement ?

Intérêt légitime poursuivis par le groupe ou la société pour améliorer ses solutions et services, afin notamment de mieux connaître son secteur d'activité

Intérêt légitime poursuivi par le groupe ou la société pour communiquer avec ses clients ou prospects

Audits et contrôles internes

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Audits et contrôles internes, dans le but de maîtriser les opérations à risques

assurer la protection, la sauvegarde du patrimoine et la qualité de l'information ;

assurer la conformité par rapport aux lois et aux règlements ;

assurer l'application des instructions de la direction en vue d'améliorer les performances de l'entreprise.

quelles catégories de données personnelles ?

Les missions d'audit pouvant couvrir l'ensemble des activités de l'entreprise, la totalité des données de l'entreprise sont donc susceptibles d'être accédées par les équipes d'audit

qui sont les personnes concernées ?

Selon le périmètre de l'audit ou du contrôle visé, toutes les personnes concernées peuvent être concernées par ce traitement

quelle est la base légale de ce traitement ?

Intérêt légitime poursuivi par le groupe ou la société pour assurer le respect et l'amélioration de ses process internes et éloigner les risques de fraudes

Communication interne

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Communications et animations internes : gestion des activités, animations, événements, challenges, boîte à idées ou réseau social proposés aux collaborateurs permanents.

Communication auprès des personnels

Communication corporate

communication non-business (RSE, juridique, RH, sécurité informatique, DPO, etc.)

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, données professionnelles, données de connexion ou de navigation, images, voix ou témoignages le cas échéant

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les salariés permanents

quelle est la base légale de ce traitement ?

Intérêt légitime poursuivi par le groupe ou la société pour communiquer auprès de ses salariés ou d'organiser des événements internes

Consentement spécifique pour le droit à l'image

Demandes d'exercices des droits

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Traitement des demandes d'exercice des droits (accès, communication, opposition, rectification)

Réception des demandes d'exercice des droits

Traitement des demandes d'exercice des droits

Tenue du registre des demandes d'exercice des droits

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, coordonnées, toute données nécessaire au traitement de la demande

qui sont les personnes concernées ?

Est concernée toute personne concernée effectuant une demande d'exercice d'un droit

quelle est la base légale de ce traitement ?

Intérêt légitime de répondre aux demandes des personnes, en respectant notamment la loi "Informatique et libertés" (n°78-17 du 06/01/1978) et du règlement européen "RGPD" (2016/679 du 27/04/2016)

Gestion financière

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Gestion financière

Gestion comptable

Gestion de la trésorerie

Contrôle de gestion

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, données professionnelles, données financières, informations relatives aux déplacements

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les salariés permanents et intérimaires, et les contacts clients et fournisseurs

quelle est la base légale de ce traitement ?

Intérêt légitime poursuivi par le groupe ou la société pour gérer ses comptes et sa finance

Accidents du travail et maladies professionnelles

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles
gérer les accidents de travail et les maladies professionnelles de leur déclaration (survenance) à la consolidation de l'état de santé des accidentés et malades ; Ce sous-traitement a pour finalité de gérer toutes les étapes du suivi administratif d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, depuis la réception de sa déclaration quel qu'en soit l'auteur, jusqu'à la consolidation du dommage.
déployer des mesures préventives générales comme ciblées grâce à l'étude de la sinistralité des travailleurs temporaires. Ce sous-traitement a pour finalité de réaliser les analyses et les études nécessaires à la mise en place d'une démarche de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et à la réalisation des tâches prescrites pour donner une application aux mesures décidées

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, données professionnelles, informations relatives à l'état de santé (données sensibles), informations relatives aux accidents du travail ou maladies professionnelles (données sensibles), informations relatives au bien-être au travail (données sensibles), documents officiels

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les salariés permanents et intérimaires

quelle est la base légale de ce traitement ?

Respect d'une obligation légale (articles L1226-6 à L1226-22 Code du Travail et articles L411-1 et suivants Code de la sécurité sociale)

Suivi des engagements

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Suivi des engagements en droit de la concurrence

Formation systématique de tous les personnels et suivi des formations

Suivi des adhésions à des association professionnelles

Animation de séminaires de sensibilisation

Suivi de la prise en compte du Guide du respect du Droit de la Concurrence par les nouveaux collaborateurs

Déclaration annuelle (concerne uniquement les managers)

Monitoring (suivi des négociations commerciales)

engagement de confidentialité

Monitoring soumis à engagement ADLC d'un dernier compte Client (2018) : collecte de l'ensemble des échanges menés dans le cadre de la négociation avec ce client (nom, prénom, fonction N° tel mail, et contenu des échanges)

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, données professionnelles, information relative à l'appartenance à un syndicat (données sensibles), informations relatives à la formation ou aux compétences, coordonnées

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les salariés permanents et les contacts fournisseurs

quelle est la base légale de ce traitement ?

Intérêt légitime du groupe à se conformer à la décision 09-D-05 du 2 février 2009 du Conseil de la concurrence (Autorité de la concurrence)

Sécurité informatique

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Sécurité informatique

Gestion des annuaires informatiques permettant de définir les autorisations d'accès aux applications et aux réseaux

Mise en œuvre de dispositifs destinés à assurer la sécurité et le bon fonctionnement des applications informatiques et des réseaux.

Mise en œuvre de dispositifs de sensibilisation aux mesures de sécurité (guidelines, consignes etc....)

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, données professionnelles, données de connexion ou de navigation

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les salariés permanents

quelle est la base légale de ce traitement ?

Intérêt légitime d'assurer la sécurité des réseaux et des informations

Reconstitution de carrière

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Reconstitution de carrière au profit des salariés intérimaires du groupe

Permettre à un ancien salarié intérimaire de reconstituer l'historique de son emploi auprès d'une société existante ou disparue du groupe, particulièrement lorsque les administrations sociales n'ont pas correctement enregistré les éléments déclaratifs des contrats, ont perdu les données, ou lorsque futur pensionné n'est pas en mesure de fournir les différents éléments nécessaires au calcul et à la liquidation de sa pension

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, données professionnelles, documents officiels

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les salariés intérimaires

quelle est la base légale de ce traitement ?

Intérêt légitime poursuivi par le groupe ou la société pour maintenir une bonne relation avec sa communauté de salariés intérimaires et pour promouvoir nos services auprès d'eux

Intérêt légitime poursuivi par le groupe ou la société pour communiquer auprès de ses salariés ou d'organiser des événements internes

Jeux-concours et challenges

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Organisation jeux-concours-challenges

Organiser les jeux-concours internes, de loteries internes, de challenges internes et/ou de toute opération promotionnelle internes à l'exclusion des jeux d'argent et de hasard en ligne

Sélectionner le ou les gagnant(s)

Verser la dotation

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, données professionnelles, coordonnées, données financières et les informations relatives à la participation au jeu concerné

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les salariés permanents et les talents participants

quelle est la base légale de ce traitement ?

Exécution d'un contrat incluant la personne concernée ou de mesures précontractuelles prises à la demande

de la personne concernée
Consentement spécifique pour le droit à l'image

Délégations

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Gestion des délégations de pouvoir, responsabilités et signature
Gérer et de suivre les délégations de pouvoirs et de signatures au sein du Groupe

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, données professionnelles

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les salariés permanents

quelle est la base légale de ce traitement ?

Intérêt légitime du groupe ou de la société à gérer les délégations

Relations sociales

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Gestion des relations sociales
Mise en place des instances représentatives du personnel en application des dispositions légales et conventionnelles
Suivi des mandats légaux et conventionnels (mandats désignatifs et électifs)
Organisation des réunions avec les partenaires sociaux , R° d'instances ou de négociation

Suivi des crédits d'heures de délégation, des temps de réunion
Traitement des communications syndicales (envoi des tracts syndicaux aux domiciles des salariés permanents et TT, en application des dispositions légales et conventionnelles)
Traitement des demandes de formations des représentants du personnel
les communication de données personnelles au CSE dans le cadre des activités sociales et culturelles (convention tripartite avec les prestataires des CSE)
Communication de données statistiques aux experts mandatés par le CSE ou CSEC

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, données professionnelles, coordonnées, appartenance syndicale le cas échéant (donnée sensible)

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les salariés permanents et intérimaires

quelle est la base légale de ce traitement ?

Respect d'une obligation légale (articles L2301-1 et suivants du code du travail)

Actions de préventions

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Actions de prévention relatives aux accidents du travail et maladies professionnelles
déployer des mesures préventives générales comme ciblées grâce à l'étude de la sinistralité des travailleurs temporaires.

réaliser les analyses et les études nécessaires à la mise en place d'une démarche de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et à la réalisation des tâches prescrites pour donner une application aux mesures décidées

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, données professionnelles, informations relatives à l'état de santé (donnée sensible), informations relatives à l'accident du travail ou à la maladie professionnelle (donnée sensible), informations relatives au bien-être au travail (données sensibles)

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les salariés permanents et intérimaires

quelle est la base légale de ce traitement ?

Intérêt légitime poursuivi par l'employeur pour prévenir les accidents du travail ou maladies professionnelles de ses salariés, notamment au regard de l'article L4121-1 du code du travail

Sites internet

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Gestion des sites internet
gestion des sites Internet et administration du système (ex : diagnostiquer les problèmes techniques)
création d'un compte Talent ;
candidature à des offres d'emploi publiée sur les sites du groupe ;
amélioration des stratégies marketing et de communication
envoi d'informations aux visiteurs
prise de contact avec les prospects et les candidats
localisation de l'agence la plus proche
présentation des activités et services du groupe
réponse aux requête des visiteurs
gestion des demandes spécifiques
envoi de documents, newsletters, événements ou alertes
simulateur de salaire
statistiques ou analyses.

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les Données d'identification, données professionnelles, coordonnées, données de connexion ou de navigation, informations relatives aux formulaires complétés

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les visiteurs des sites internet

quelle est la base légale de ce traitement ?

Intérêt légitime du groupe ou de la société à permettre aux visiteurs de le contacter ou de bénéficier de

services en ligne

Consentement spécifique pour les cookies non nécessaires, les formulaires, etc.

Exécution d'un contrat incluant la personne concernée ou de mesures précontractuelles prises à la demande de la personne concernée

Contentieux liés aux accidents du travail et aux maladies professionnelles

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Gestion des contentieux relatifs aux accidents du travail et maladies professionnelles
assurer notre défense auprès du Tribunal Judiciaire dans les cas du contentieux "faute inexcusable employeur"
vérifier que ce qui est payé par le groupe correspond à ce qui doit vraiment être payé par une analyse administrative, médicale, juridique et comptable des dossiers
gérer le contentieux de la tarification, contentieux médical et contentieux non médical

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, données professionnelles, informations relatives à l'état de santé (donnée sensible), informations relatives à l'accident du travail ou à la maladie professionnelle (donnée sensible), informations relatives au bien-être au travail (données sensibles), documents officiels

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les salariés permanents et intérimaires

quelle est la base légale de ce traitement ?

Intérêt légitime poursuivi par l'employeur pour gérer sa défense en cas de litige

Demandes de tiers autorisés

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Gestion des demandes de communications de la part de tiers
Réception des demandes
Traitement des demandes conformément au fondement légal applicable
Tenue du registre des demandes

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, et toute données nécessaire au traitement de la demande

qui sont les personnes concernées ?

Est concernée toute personne concernée par une demande et le demandeur

quelle est la base légale de ce traitement ?

Respect d'une obligation légale (indiquée dans la demande spécifique)

Appels mystères

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Tester la réaction des consultants lors d'une fausse commande discriminante
Vérification du respect du droit du travail concernant le volet discrimination : des consultants sont contactés par téléphone par un faux client, faisant une demande discriminatoire au sens du droit du travail
Sensibilisation des salariés ayant validé une commande discriminatoire
Contrôle qualité des appels téléphoniques

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, données professionnelles, coordonnées, données professionnelles, enregistrement de la voix, informations relatives à la formation ou aux compétences

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les salariés permanents, les membres du comité éthique RH

quelle est la base légale de ce traitement ?

Intérêt légitime de la société à lutter contre la discrimination et à sensibiliser ses salariés

Audit et contrôle qualité

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Gestion de l'audit et du contrôle qualité

quelles catégories de données personnelles ?

Les missions d'audit pouvant couvrir l'ensemble des activités de l'entreprise, la totalité des données de l'entreprise sont donc susceptibles d'être accédées par les équipes d'audit

qui sont les personnes concernées ?

Selon le périmètre de l'audit ou du contrôle visé, toutes les personnes concernées peuvent être concernées par ce traitement

quelle est la base légale de ce traitement ?

Intérêt légitime du groupe ou de la société à contrôler ses process qualité

Annuaire et organigrammes

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Gestion des annuaires et de l'organigramme interne

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, données professionnelles, coordonnées

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les salariés permanents

quelle est la base légale de ce traitement ?

Intérêt légitime à établir des organigrammes et à permettre à ses salariés de contacter leurs collègues

Enquêtes de satisfaction

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Gestion des enquêtes de satisfaction

Suivi du ressenti des collaborateurs sur leurs conditions de travail (questionnaires Peakon)

Enquêtes de satisfaction concernant le taux de satisfaction des salariés permanents concernant des services particuliers (crèches d'entreprises...)

Enquêtes de satisfaction concernant les Talents ou les clients

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification le cas échéant, données professionnelles, réponses apportées

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les salariés permanents, les talents, et les contacts clients

quelle est la base légale de ce traitement ?

Intérêt légitime poursuivi par le groupe ou la filiale concernée pour améliorer ses services

Communication externe

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Communications externes, et notamment la diffusion auprès du public de vidéos de collaborateurs ou de Talents ou de clients du groupe
Gestion de la relation Presse
Gestion des réseaux sociaux
Gestion de la communication via les sites Internet
Gestion de la communication corporate
Gestion des affaires publiques

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, données professionnelles, données de connexion ou de navigation, images, voix ou témoignages le cas échéant

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les salariés permanents, les talents, et les contacts clients

quelle est la base légale de ce traitement ?

Intérêt légitime du groupe ou de la société à communiquer auprès du grand public
Consentement spécifique pour le droit à l'image

Gestion du groupe Randstad

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Gestion du groupe Randstad
gestion administrative des entités du groupe Randstad en France
déclarations obligatoires à l'administration (greffes et INPI)
gestion des réunions conformément au droit des sociétés

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, données professionnelles, informations relatives aux condamnations pénales, informations relatives à la famille, documents officiels

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les dirigeants de GRF et de ses Filiales

quelle est la base légale de ce traitement ?

Intérêt légitime du groupe à gérer administrativement ses sociétés

Parc immobilier

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Gestion du parc immobilier
suivi du parc immobilier
gestion des travaux
gestion des loyers

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, données professionnelles, données financières

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les contacts fournisseurs

quelle est la base légale de ce traitement ?

Intérêt légitime du groupe ou la société à gérer son parc immobilier (en tant que locataire)

Facturation

responsables de traitement conjoints

La filiale employeuse et Groupe Randstad France

finalité

Gestion de la facturation
gestion du crédit client
gestion du recouvrement
gestion de la mise en litige
gestion de la résolution des litiges
reporting crédit

quelles catégories de données personnelles ?

Les catégories de données traitées sont : les données d'identification, données professionnelles

qui sont les personnes concernées ?

Sont concernés les contacts clients

quelle est la base légale de ce traitement ?

Intérêt légitime du groupe à permettre à envoyer les factures à ses clients

droit des personnes concernées

Les droits spécifiques auxquels vous avez droit se trouvent dans la section « vos droits relatifs à la protection des données » de notre notice de protection des données. Si vous souhaitez exercer vos droits, tels que définis dans les articles 15 à 22 du RGPD, concernant le traitement conjoint de vos données à caractère personnel par les Parties, veuillez nous contacter via l'un des canaux suivants :

- en écrivant un mail à dpo.grf@randstad.fr
- en complétant le formulaire en ligne suivant : <https://www.grouperandstad.fr/demande-concernant-mes-donnees-personnelles/>
- en écrivant un courrier à l'adresse suivante : "Délégué à la Protection des Données, 276 avenue du Président Wilson, 93211 Saint-Denis La Plaine Cedex"

modification du présent résumé

Nous pouvons mettre à jour ce résumé. Vous pouvez voir la date de la dernière modification ci-dessous. Nous vous conseillons de consulter régulièrement le présent document afin d'être informé de tout changement.

nous contacter

Si vous avez des questions concernant ce résumé ou des préoccupations en matière de confidentialité, ou si vous souhaitez exercer vos droits, ou obtenir de plus amples informations sur les garanties que nous avons mises en place pour que vos données à caractère personnel soient adéquatement protégées lors de leur transfert en dehors de l'Europe, veuillez nous contacter via l'un des canaux suivants :

- en écrivant un mail à dpo.grf@randstad.fr
- en complétant le formulaire en ligne suivant : <https://www.grouperandstad.fr/demande-concernant-mes-donnees-personnelles/>
- en écrivant un courrier à l'adresse suivante : "Délégué à la Protection des Données, 276 avenue du Président Wilson, 93211 Saint-Denis La Plaine Cedex"

Ce résumé a été mis à jour en mars 2026